

**Formulaire d'inscription au Colloque du Réseau GESAT  
"ENSEMBLE TISSONS DES SOLIDARITES"  
(6 JUILLET 2010 – LYON)**

**Le mardi 6 juillet 2010 (Accueil à 9h00 - Début du colloque à 10h00)**

LIEU : ESAT DE LA COURBAISSE - 8, Rue Jean Sarrazin 69008 LYON

**Demande d'inscription à retourner impérativement  
Avant le 20 juin 2010.**

Civilité :

Madame

Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Raison sociale (ESAT /EA / Entreprise) : .....

Fonction : .....

Vos coordonnées :

Adresse : .....

Tel : ..... E-mail : .....

Sera accompagné(e) de (précisez « Nom – Prénom – Fonction ») :

.....

.....

Adresse de facturation :

.....

.....

Souhaitez-vous une convention de formation <sup>(1)</sup> pour votre OPCA (UNIFAF, etc.) ?

Oui

Non

www.reseau-gesat.com - Tél. : 01.75.44.90.00 ou 01.75.44.90.90 - Fax. : 01.75.44.90.10

Siège social : 202 Quai de Clichy – 92110 Clichy/Seine

Association Loi 1901 - Code APE : 9499Z - SIRET : 381 727 833 00034

Numéro d'organisme de formation : 11752272075

## Formulaire d'inscription au Colloque du Réseau GESAT "ENSEMBLE TISSONS DES SOLIDARITES" (6 JUILLET 2010 – LYON)

Acceptez-vous d'être photographié et/ou filmé pendant le colloque?

Oui

Non

J'accepte les conditions d'annulation (2)

Oui

### Frais de participation individuels au Colloque (Déjeuner inclus)

Adhérent à l'Association Réseau Gesat : 150 €

Non Adhérent à l'Association Réseau Gesat : 250 €

Merci d'adresser votre règlement à RESEAU GESAT, 202 Quai de Clichy 92110 CLICHY.

Chèque Libellé à l'ordre de Réseau GESAT.

**Attention : L'inscription n'est valide qu'après réception du règlement.**

**(1)** Ce colloque est une journée de formation sous forme d'échanges de pratiques. Une prise en charge par votre OPCA (UNIFAF, etc.) peut être envisagée sous réserve de signer une convention de formation : merci de prendre connaissance des Conditions Générales de la Convention de Formation et le Règlement intérieur associé (Voir Annexes ci-après).

**(2) Modalités d'annulation** : Les demandes d'annulation donnent lieu à un remboursement ou à un avoir si elles sont reçues au plus tard 15 jours avant le Colloque. Au-delà de cette date, de 14 jours à 48h avant le Colloque 50% est retenu, moins de 48h avant le Colloque, 100% du prix est retenu.

**Formulaire d'inscription au Colloque du Réseau GESAT  
"ENSEMBLE TISSONS DES SOLIDARITES"  
(6 JUILLET 2010 – LYON)**

---

**ANNEXES :**

**CONDITIONS GENERALES  
DE LA CONVENTION DE FORMATION**

**&**

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION**

## CONDITIONS GENERALES DE LA CONVENTION DE FORMATION

### PRIX DE LA FORMATION ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation figure sur la fiche de présentation et d'inscription (en ligne ou téléchargeable en PDF sur le site internet dans l'espace de présentation dédié). Le règlement s'effectue par chèque libellé à l'ordre de Réseau GESAT.

### CONVENTION

Une convention de formation est passée avec chaque établissement sur demande. Cette convention est adressée, en deux exemplaires, à l'employeur avant le début de la formation. Un exemplaire signé doit nous être retourné avant le début de la formation.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les stagiaires ont validé dans le cadre de leur inscription les horaires. Ils s'engagent à les respecter et à être présents sur toute la durée de la formation.

A chaque stagiaire à la formation, il sera remis : un support de formation, un « règlement intérieur de stage » (voir ci-dessous), une « fiche d'évaluation » qui permet à chaque stagiaire de nous faire part de sa perception quant à la qualité des interventions à la fois en termes de contenu mais également sur le plan pédagogique. Ces fiches sont remplies à l'issue de chaque formation et remises aux intervenants. Leur analyse nous permet d'ajuster et de faire évoluer le contenu de nos prochains colloques, journées régionales et autres modules de formation.

A l'issue de la formation, un certificat de stage est remis, sur demande, à chaque stagiaire. Une attestation de stage est envoyée à l'établissement employeur pour envoi à son OPCA. L'organisme de formation ne peut en aucun cas s'engager sur le financement de l'OPCA.

### ANNULATION – REMBOURSEMENT

Les demandes d'annulation donnent lieu à un remboursement ou à un avoir si elles sont reçues au plus tard 15 jours avant la formation. Au-delà de cette date, de 14 jours à 48h avant la formation, 50% est retenu, moins de 48h avant la formation : 100% du prix est retenu.

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION

### ARTICLE 1

Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la réglementation, de préciser les modalités de fonctionnement de la formation, ainsi que les principales règles d'hygiène et de sécurité.

### ARTICLE 2

L'horaire de début de la formation est précisé sur le programme et la convocation envoyée préalablement aux stagiaires.

### ARTICLE 3

Toute absence sera immédiatement signalée par l'animateur au service de gestion des formations afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

### ARTICLE 4

Chacun doit adopter, dans le déroulement de la formation, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des formations. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les stages. En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques du local où se déroule la formation. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et de sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de formation, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

### ARTICLE 5

Tous les éléments concernant les formations : programmes, intervenants / formateurs, certificat de fin de stage valant attestation de présence, tarifs et modalités de règlement, sont disponibles et remis aux stagiaires. Les modalités concernant les horaires sont indiquées à l'article 2 du présent règlement.

### ARTICLE 6

En cas d'abandon en cours de formation sans motif justifié le coût de la formation reste intégralement dû.

**www.reseau-gesat.com - Tél. : 01.75.44.90.00 ou 01.75.44.90.90 - Fax. : 01.75.44.90.10**

**Siège social : 202 Quai de Clichy – 92110 Clichy/Seine**

**Association Loi 1901 - Code APE : 9499Z - SIRET : 381 727 833 00034**

**Numéro d'organisme de formation : 11752272075**